



# Entre Orient et Occident: L'Ordre du Temple dans le contexte castillan du règne d'Alphonse X

Philippe Josserand  
Université de Nantes

PLACER L'ETUDE DU Temple en Castille au cours du règne d'Alphonse X sous l'angle des relations entre l'Orient et l'Occident méditerranéens peut a priori surprendre tant les contacts entretenus par les Ordres Militaires avec l'Outremer sont rarement pris en compte pour la Péninsule Ibérique. Le plus souvent, ces derniers sont en effet tenus pour négligeables, surtout après le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle où s'opère, comme l'a relevé Carlos de Ayala Martínez dans sa communication<sup>1</sup>, un relâchement des liens entre les milices que l'on nomme à l'ordinaire hispaniques, pour être nées du sol ibérique, et les institutions extérieures à la Péninsule dont elles dépendent, à la tête desquelles figure la papau-

<sup>1</sup> C. de AYALA MARTÍNEZ, "La evolución institucional de las Órdenes Militares durante el reinado de Alfonso X", *Alcanate. Revista de Estudios Alfonsíes*, 2 (2000-2001), p.

te<sup>2</sup>. Pour les Ordres créés en Terre Sainte en revanche, il n'est nullement certain qu'un même constat puisse prévaloir. Ainsi l'a fort justement concédé Carlos de Ayala dans les dernières paroles de son intervention<sup>3</sup>. L'étude du prieuré castillan du Temple dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle me paraît même inviter à ne pas mettre en œuvre de transposition trop hâtive pour peu que l'on prenne soin de lui prêter plus d'attention qu'elle n'en recueille en règle générale.

Parmi les Ordres Militaires présents dans la Péninsule Ibérique, le Temple est en effet, si l'on fait abstraction des Teutoniques, celui qui a été le moins touché par le renouveau historiographique qui caractérise ce champ de la recherche depuis près de trois décennies<sup>4</sup>. Les appels répétés de plusieurs spécialistes pour que soit mieux prise en compte l'implantation castillane de l'institution n'ont guère été entendus<sup>5</sup>. En atteste le peu d'espace dévolu à la partie centrale de la Péninsule, surtout par contraste avec la Catalogne ou le Portugal, dans les études scientifiques qui font autorité sur le Temple à l'échelle internationale<sup>6</sup>. La seule œuvre qui fait exception est la synthèse que Gonzalo Martínez Díez, il y a bientôt une dizaine d'années, a consacrée aux domaines castillans et léonais de l'Ordre<sup>7</sup>. S'il s'est imposé comme une lecture indispensable, ce livre n'en présente pas moins dans sa tentative pour restituer l'histoire du Temple une orientation en priorité descriptive. Dépendant pour l'essentiel de la chronique, il n'aborde guère

<sup>2</sup> La preuve ultime réside dans la création d'un Ordre spécifiquement national, Santa María de España, institué en 1272 par Alphonse X sans l'approbation du pape. L'originalité de la fondation a été relevée par Juan TORRES FONTES, "La Orden de Santa María de España". *Miscelánea Medieval Murciana*, 3 (1977), p. 73-118, repris dans *Anuario de Estudios Medievales*, 11 (1981), p. 795-821, et par Manuel Alejandro RODRÍGUEZ DE LA PEÑA, "Las Órdenes Militares como instrumentos de la monarquía: una panorámica europea durante el siglo XIII", dans *Las Órdenes Militares en la Península Ibérica. I. Edad Media*, (éd. R. IZQUIERDO BENITO et F. RUIZ GOMEZ), Cuenca, 2000, p. 532-535, et "The Teutonic Order and the Order of Saint Mary of Spain: Some Guidelines to a Model of Relationship between the European Monarchies and the Military Orders in the Thirteenth Century", communication présentée à l'occasion de la Second Military Orders Conference, réunie à Londres en septembre 1996, à paraître en version castillane dans les *Mélanges de la Casa de Velázquez. Antiquité et Moyen Âge*.

<sup>3</sup> C. de AYALA MARTÍNEZ, "La evolución institucional de las Órdenes Militares durante el reinado de Alfonso X", *Alcanate. Revista de Estudios Alfonsíes*, 2 (2000-2001), p.

<sup>4</sup> Ainsi l'a fait valoir Philippe JOSSERAND, "Les Ordres Militaires dans les royaumes de Castille et de León. Bilan et perspectives de la recherche en histoire médiévale", *Atalaya. Revue française d'études médiévales hispaniques*, 9 (1998), p. 37.

<sup>5</sup> Ils furent ainsi le fait de Derek LOMAX, "Las Órdenes Militares en la Península Ibérica durante la Edad Media", *Repertorio de Historia de las Ciencias Eclesiásticas en España*, 6 (1976), p. 29, et de C. de AYALA MARTÍNEZ (coord.), "Las Órdenes Militares en la Edad Media peninsular. Historiografía 1976-1992. I. Reinos de Castilla y León", *Medievalismo. Boletín de la Sociedad Española de Estudios Medievales*, 2 (1992), p. 128.

<sup>6</sup> Le fait appert notamment des travaux d'Alain DEMURGER, *Vie et mort de l'Ordre du Temple*, Paris, 2e éd., 1989, et de Malcolm BARBER, *The New Knighthood. A History of the Order of the Temple*, Cambridge, 1994.

<sup>7</sup> G. MARTÍNEZ DíEZ, *Los Templarios en la Corona de Castilla*, Burgos, 1993.

le règne d'Alphonse X que sous l'angle de la guerre civile fomentée par son fils, le futur Sanche IV, qui en assombrit les dernières années.

En tout, près de trois pages sont dédiées à cette révolte au cours de laquelle la fidélité à Alphonse X du maître provincial du Temple, le portugais João Fernandes, est un fait amplement connu<sup>8</sup>, alors que les trente années du règne qui précèdent, faute de mentions chronistiques, sont évacuées en quelques lignes<sup>9</sup>. En aucun cas, une telle lecture ne permet de comprendre pourquoi, à la fin du règne d'Alphonse X, le Temple s'est rapproché d'un monarque qui l'avait tenu à distance depuis son avènement. En ce sens, les pages de Gonzalo Martínez Díez n'apportent guère par rapport à l'événement de la chronique puisque l'auteur se refuse à en faire l'analyse qui lui offrirait de donner un sens aux relations entretenues par l'Ordre avec le roi. Une telle tâche peut apparaître difficile et même déraisonnable au vu des sources disponibles pour conduire l'étude du Temple en Castille<sup>10</sup>. C'est pourtant ce que je me suis décidé à faire dans les pages qui suivent où je voudrais faire valoir, fût-ce à titre d'hypothèse, que la clé des rapports de l'Ordre avec Alphonse X tient selon moi à son alignement sur les positions croisées de l'autorité pontificale qui est cause de la méfiance que lui professe le monarque tout au long de son règne avant de changer brutalement d'attitude quand la guerre civile traduit de façon patente l'échec de sa politique gibeline.

\* \* \*

En mai 1252, lorsqu'Alphonse X est proclamé roi de Castille à la mort de son père Ferdinand III, le Temple est à l'instar des autres Ordres Militaires engagés en Terre Sainte confronté à une conjoncture difficile. La croisade conduite par Saint Louis n'offre guère qu'un court répit aux états chrétiens dont les frères restent les principaux défenseurs en l'absence de toute autorité politique durable<sup>11</sup>. Aussi les Ordres sont-ils amenés à mobiliser des ressources croissantes en faveur de l'Orient latin<sup>12</sup>. Le Temple castillan ne fait en rien exception quoi que l'histo-

<sup>8</sup> Il a été signalé en dernier lieu par C. DE AYALA MARTÍNEZ, "La monarquía y las Órdenes Militares durante el reinado de Alfonso X", *Hispania*, 51 (1991), p. 464.

<sup>9</sup> G. MARTÍNEZ DÍEZ, *Los Templarios en la Corona de Castilla*, Burgos, 1993, p. 52-55.

<sup>10</sup> Le défaut d'archives signalé pour le Temple au plan général par Rudolf HIESTAND, "Zum Problem des Templarzentralarchivs", *Archivalische Zeitschrift*, 76 (1980), p. 17-37, est singulièrement aggravé pour la Castille par la disparition presque totale de la documentation locale du prieuré, comme l'a bien relevé D. LOMAX, "Las Órdenes Militares en la Península Ibérica durante la Edad Media", *Repertorio de Historia de las Ciencias Eclesiásticas en España*, 6 (1976), p. 28.

<sup>11</sup> Mis en exergue par A. DEMURGER, *Vie et mort de l'Ordre du Temple*, Paris, 1989, p. 231, le fait a été repris par Pierre-Vincent CLAVERIE, "L'Ordre du Temple au cœur d'une crise politique majeure: la Querela Cypri des années 1279-1285", *Le Moyen Age*, 54 (1998), p. 496.

<sup>12</sup> Ainsi l'a bien souligné M. BARBER, "Supplying the Crusader States: the Role of the Templars", dans *The Horns of Hattin*, (éd. B. KEDAR), Jérusalem, 1992, p. 314-317, reproduit dans *Crusaders and Heretics. XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> Centuries*, Aldershot, 1995, XII.

riographie qui s'est développée à son sujet ait coutume d'affirmer<sup>13</sup>. Les relations qu'il entretient avec les autorités centrales de l'Ordre établies en Terre Sainte présentent sans conteste un caractère plus lâche que dans l'espace français<sup>14</sup>. Elles existent pourtant et tendent même à se renforcer à partir du milieu du XIIIe siècle au risque de donner prise aux critiques<sup>15</sup>.

Ces besoins accrus conduisent les organes centraux du Temple à multiplier leurs interventions au sein de la province castillane. On ne conserve pas pour cet Ordre d'exemples aussi explicites que l'échange conclu entre Alphonse X et les représentants du supérieur de l'Hôpital, Nicolas Lorgne, au sujet des forteresses de Serpa, Moura et Mourão, réclamées par le roi à cause de leur proximité avec le Portugal<sup>16</sup>. Pour autant, on ne peut douter qu'il ait existé pour le Temple des initiatives similaires<sup>17</sup>. Peu après le milieu du XIIIe siècle, la création de la charge de visiteur général d'Espagne<sup>18</sup>, dont le premier titulaire est le prieur castillan Lope Sánchez<sup>19</sup>, me semble clairement attester des ambitions du maître de l'Or-

<sup>13</sup> En règle générale, les relations des prieurés castillan et léonais des Ordres Militaires internationaux avec leurs autorités centrales établies en Terre Sainte restent totalement méconnues comme l'ont relevé José Manuel RODRÍGUEZ GARCÍA et Ana ECHEVARRIA ARSUGA, "Alfonso X, la Orden Teutónica y Tierra Santa. Una nueva fuente para su estudio", dans *Las Órdenes Militares en la Península Ibérica. I. Edad Media*, (éd. R. IZQUIERDO BENITO et F. RUIZ GÓMEZ), Cuenca, 2000, p. 506. Elles sont sans preuves tenues le plus souvent pour marginales comme l'ont avancé pour l'Hôpital Carlos BARQUERO GOÑI, "Los Hospitalarios en el reino de León (siglos XII y XIII)", dans *El reino de León en la Alta Edad Media*, León, IX, 1997, p. 350, et pour le Temple G. MARTÍNEZ DÍEZ, *Los Templarios en la Corona de Castilla*, Burgos, 1993, p. 62. Ce dernier auteur dénie tout rôle à l'échelon central de l'Ordre en Castille au motif que jamais le maître n'aurait franchi les Pyrénées. Pareille position est irrecevable du fait qu'Alan FOREY, *The Templars in the Corona de Aragón*, Londres, 1973, p. 329, a souligné la venue en Aragon de Guillaume de Beaujeu en 1275 et de Jacques de Molay en 1294.

<sup>14</sup> J. M. RODRÍGUEZ GARCÍA, "Alfonso X and the Teutonic Order: an Example of the Role of the International Military Orders in the Mid-Thirteenth Century", dans *The Military Orders. Warfare and Warfare*, (éd. H. NICHOLSON), Aldershot, 1998, p. 325.

<sup>15</sup> Ainsi l'a souligné Giuseppe LIGATO, "Fra Ordini Cavallereschi e Crociata: milites ad terminum e confraternitates armate", dans "Militia Christi" e Crociata nei secoli XI-XIII. Atti della XI Settimana internazionale di studio di Mendola, Milan, 1992, p. 676, n. 43.

<sup>16</sup> Conclu en 1281, l'échange a été analysé avec minutie par C. DE AYALA MARTÍNEZ, "Alfonso X, el Algarve y Andalucía: el destino de Serpa, Moura y Mourão", dans *Actas del II Congreso de Historia de Andalucía. Historia Medieval*, Cordoue, I, 1991, p. 289-304, puis par C. BARQUERO GOÑI, "The Hospitalars and the Castilian-Leonese Monarchy: the Concession of Royal Rights in the Twelfth and Thirteenth Centuries", dans *The Military Orders. Fighting for the Faith and Caring for the Sick*, (éd. M. BARBER), Aldershot, 1994, p. 28-33.

<sup>17</sup> Il n'est nullement dénué d'intérêt de relever que le fuero de Valencia del Ventoso, placé en 1271 par Pedro RODRÍGUEZ CAMPOMANES, *Dissertaciones históricas del Orden y cavallería de los Templarios*, Madrid, 1747, rééd. Barcelone, 1995, p. 30-31, a été donné par le supérieur provincial castillan, García Fernández, "por encomendamiento de noso convento de Ultramar".

<sup>18</sup> L'apparition de cette dignité a été relevée par A. FOREY, *The Templars in the Corona de Aragón*, Londres, 1973, p. 329.

<sup>19</sup> Le fait ressort d'un document de 1266 rapporté par Joaquín MIRET I SANS, Itinerari de Jaume I "el Conqueridor", Barcelone, 1918, p. 385, et publié par J. TORRES FONTES, Documentos

dre. C'est en effet au nom de ce dernier que l'un de ces dignitaires, Berenguer de Cardona, convoque en 1300 un chapitre provincial à Zamora afin de connaître l'état des ressources du prieuré de Castille<sup>20</sup>.

Passé le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les autorités centrales du Temple paraissent toujours plus intéressées à employer au profit de la Terre Sainte des revenus croissants issus des commanderies castillanes. De ce fait, les interventions des maîtres successifs tendent très vite à s'étendre à la nomination des prieurs provinciaux dont ils tentent par ce biais de s'assurer la parfaite collaboration<sup>21</sup>. En 1283, à l'initiative de Guillaume de Beaujeu, le portugais João Fernandes est investi en tant que supérieur du Temple dans les royaumes de Castille, de León et de Portugal, alors qu'il résidait en Terre Sainte où il participait au combat de l'Ordre contre l'offensive mamelouke<sup>22</sup>. Ainsi l'élection des responsables provinciaux tend à échapper au chapitre général qui la contrôlait jusque là pour dépendre uniquement du maître, selon une évolution qui reflète la volonté des Ordres Militaires, face aux difficultés de l'Orient latin, de mobiliser en Castille, comme ailleurs en Occident, une part croissante des ressources de leurs domaines.

En règle générale, les sommes et les produits expédiés en Orient, désignés dans la documentation sous le concept générique de *responsiones*, représentent le tiers des rentes de chaque baylie<sup>24</sup>. Par manque de sources appropriées, il n'est pas permis de vérifier la justesse de cette proportion dans le cas de la Castille. Ce défaut ne saurait constituer un prétexte pour invalider à l'échelle du prieuré le

del siglo XIII. Murcia, 1969, (Colección de documentos para la Historia de Murcia, 2), p. 27-28, doc. 30, sur la base d'une copie conservée à l'Archivo de la Corona de Aragón (ACA), Cancillería, Reg. 15, fol. 24r.

<sup>20</sup> ACA, Templarios, doc. 322. L'acte a fait l'objet d'un bref commentaire à l'initiative de A. FOREY, *The Templars in the Corona de Aragón*, Londres, 1973, p. 330.

<sup>21</sup> Le fait a été remarquablement souligné pour l'Hôpital par Jonathan RILEY-SMITH, *The Knights of St. John in Jerusalem and Cyprus*, c. 1050-1310, Londres, 1967, p. 350.

<sup>22</sup> Arquivo Nacional da Torre do Tombo (ANTT), gav. 1, maço 5, doc. 6, publ. Manuel GONZÁLEZ JIMENEZ (Ed.), *Diplomatario andaluz de Alfonso X*, Séville, 1991, p. 539-540, doc. 509: "porque don Johan Fernández, tenente logar del maestre mayor en las cosas que la caullería del Temple ha en Castiella e en León e en Portugal que a aquella sazón que se los otros contra mí levantaron non uiniéra aún d'Ultramar e luego que llegó a mi tierra se trabajó de me servir quanto pudo".

<sup>23</sup> Pour l'Hôpital dont la situation ne diffère pas de celle du Temple, mais est tout simplement mieux documentée, le fait a été bien relevé par C. BARQUERO GOÑI, "Los Hospitalarios en el reino de León (siglos XII y XIII)", dans *El reino de León en la Alta Edad Media*, León, 1997, p. 357.

<sup>24</sup> Démonté pour l'Hôpital par J. RILEY-SMITH, *The Knights of St. John in Jerusalem and Cyprus*, c. 1050-1310, Londres, 1967, p. 344-346 et 440-443, ce mécanisme vaut pour l'ensemble des Ordres Militaires internationaux ainsi que l'a souligné J. M. RODRÍGUEZ GARCIA, "Alfonso X, the Teutonic Order: an Example of the Role of the International Military Orders in Mid-Thirteenth Century", dans *The Military Orders. Welfare and Warfare*, (éd. H. NICHOLSON), Aldershot, 1998, p. 325.

principe de l'existence de transferts de richesse à destination de l'Orient<sup>25</sup>. Eu égard à la situation du royaume de Castille, sur une frontière exposée face à l'Islam<sup>26</sup>, il est probable que le montant des envois réalisés par le Temple en direction de la Terre Sainte y a été inférieur à la norme théorique du tiers des ressources de chaque baylie. Sans doute peut-il être ramené dans les faits au dixième des rentes du prieuré comme l'a suggéré Alan Forey à partir du cas aragonais<sup>27</sup>. Rien n'autorise cependant à le penser aussi marginal que l'historiographie espagnole a pris coutume de le faire.

Plusieurs documents attestent en effet à partir des dernières années du XII<sup>e</sup> siècle l'existence de transferts réalisés par les Ordres Militaires internationaux depuis la Castille en direction de l'Orient latin. La plupart, il est vrai, intéressent l'Hôpital<sup>28</sup>. On peut néanmoins estimer que le Temple ne se trouve pas dans une situation différente. Il semble même que les envois auxquels il se livre offrent un caractère régulier. C'est du moins ce qu'induit la concession du monopole du commerce avec l'Outremer accordée en 1271 à Carthagène et à Alicante, dont le texte dépeint le Temple et l'Hôpital comme les principaux promoteurs des passages à destination de la Terre Sainte<sup>29</sup>. Il s'en faut néanmoins de beaucoup que

<sup>25</sup> Pareille situation n'est pas propre en effet à la Castille. Elle a été relevée pour l'Hôpital en Aragon par María BONET DONATO, *La Orden del Hospital en la Corona de Aragón. Poder y gobierno en la Castellania de Amposta (siglos XII-XV)*. Madrid, 1994, p. 42-43, ou également en Navarre par Santos GARCÍA LARRAGUETA, *El Gran priorado de Navarra de la Orden de San Juan de Jerusalén (siglos XII-XIII)*. Pampelune, I, 1957, p. 230 et 247. Pour le Temple, elle a récemment été signalée pour le Midi de la France, qui est pourtant une région d'établissement privilégié de l'Ordre en Occident, par Dominic SELWOOD, *Knights of the Cloister. Templars and Hospitallers in Central-Southern Occitania, 1100-1300*. Woodbridge, 1999, p. 174.

<sup>26</sup> Ce fait ressort notamment des études conduites par Manuel GARCÍA FERNÁNDEZ, "La frontera de Granada a mediados del siglo XIV". *Revista de Estudios Andaluces*, 9 (1987), p. 78, ou encore Miguel Ángel LADERO QUESADA, "Sobre la génesis medieval de la identidad andaluza", dans *Andalucía entre Oriente y Occidente (1236-1492)*, (éd. E. CABRERA MUÑOZ), Cordoue, 1988, p. 749.

<sup>27</sup> A. FOREY, *The Templars in the Corona de Aragón*. Londres, 1973, p. 323, propose la proportion d'un dixième pour le début du XIV<sup>e</sup> siècle sur la base de l'existence d'un officier qualifié de *decimarius* ou de *delmer*, apparemment chargé d'acheminer les ressources issues du prieuré à la maison centrale du Temple à Chypre. L'idée a recueilli l'accord de Josep Maria SANS I TRAV, *Els Templers catalans. De la rosa a la creu*. Lérida, 1996, p. 222.

<sup>28</sup> C. BARQUERO GOÑI, "Los Hospitalarios en el reino de León (siglos XII y XIII)", dans *El reino de León en la Alta Edad Media*. León, 1997, p. 521-522, et Ph. JOSSEMAND, "Église et pouvoir dans la Péninsule Ibérique: les Ordres Militaires dans le royaume de Castille (1252-1369)", Thèse doctorale inédite, Nantes, II, 2000, p. 633.

<sup>29</sup> J. TORRES FONTES (éd.), *Fueros y privilegios de Alfonso X el Sabio al reino de Murcia*. Murcia, 1973, (Colección de Documentos para la Historia de Murcia, 3), p. 111, doc. 100 : "Et por que es mas açerca et mas endreçado el passage por Ultramar por estos puertos de Alicant et de Cartagenia a todos los omnes de mis reynos et de mio sennorio que allá quisieren passar. tengo por bien et mando que las Ordenes del Ospital e del Temple et las otras Ordenes et los grandes omnes et los mercaderos de mi tierra que quisieren passar a Oltramare, que non fagan el passage por otros lugares sinon por los puertos de Alicant et Cartagenia".

les ports de Castille absorbent l'ensemble du trafic pris en charge par les Templiers du royaume. Ils ont en effet eu recours également à des villes du sud de la France<sup>40</sup>, en particulier Marseille d'où part pour Chypre en 1305 le maître provincial de l'Ordre<sup>41</sup>, et plus fréquemment sans doute à des ports catalans à l'image de Barcelone d'où embarquent, en mars 1286, trente chevaux d'origine castillane pour l'acheminement desquels Alphonse III d'Aragon accorde aux frères le droit de pénétrer dans son royaume jusqu'à la côte<sup>42</sup>.

Dans cet envoi prennent place à côté des chevaux, des mules, des harnais, de la viande séchée et d'autres victuailles. Comme la plupart, il semble avoir été réalisé entièrement en nature dans le but de pallier au mieux les carences croissantes des états latins<sup>43</sup>. Au nombre des besoins cruciaux de la Terre Sainte figurent les chevaux pour lesquels le prieuré castillan du Temple, comme celui de l'Hôpital, a été largement mis à contribution<sup>44</sup>, du fait de la réputation des animaux élevés sur son sol<sup>45</sup>. À côté de ces envois sont attestés des transferts de numéraire. Plus rarement notés que les transports en nature dans la documentation, ils n'en constituent pas moins une pratique tout aussi courante. Le fait appert pour l'Hôpital d'une promesse faite par le supérieur de l'Ordre au frère castillan Arias Gutiérrez Quixada, qui lui a concédé en 1305 un prêt important, de n'exi-

<sup>40</sup> Ce fait a été justement mis en avant par S. GARCÍA LARRAGUETA, "Relaciones comerciales entre Aragón y el Hospital de Acre", dans *VII Congreso de Historia de la Corona de Aragón*, Barcelone, II, 1962, p. 514.

<sup>41</sup> Le fait appert de l'interrogatoire de Chypre publié par Konrad SCHOTTMÜLLER, *Der Untergang des Templerordens*, Berlin, II, 1887, p. 208. Le texte latin de la déposition a été traduit en anglais par Ann GILMOUR BRYSON, *The Trial of the Templars in Cyprus. A Complete English Edition*, Leyde, 1998, p. 144.

<sup>42</sup> ACA, Cancillería, Reg. 66, fols. 57v-58r. Le document est rapporté par A. FOREY, *The Templars in the Corona de Aragón*, Londres, 1973, p. 324 et 326-327.

<sup>43</sup> Le fait a été bien relevé par S. GARCÍA LARRAGUETA, "Relaciones comerciales entre Aragón y el Hospital de Acre", dans *VII Congreso de historia de la Corona de Aragón*, Barcelone, II, 1962, p. 514, et A. FOREY, *The Templars in the Corona de Aragón*, Londres, 1973, p. 324.

<sup>44</sup> La rareté relative des mentions d'envois de chevaux à destination de l'Orient ne doit pas conduire à minimiser cette pratique. Elle n'est pas propre à la Castille, comme l'a récemment fait valoir Dominic SELWOOD, *Knights of the Cloister. Templars and Hospitallers in Central-Southern Occitania, 1100-1300*, Woodbridge, 1999, p. 174, et pourrait être en partie compensée par l'emploi de fonds extérieurs à la Péninsule, comme les registres angevins de Naples, où plusieurs traces d'envois de chevaux depuis l'Espagne ont été identifiées par John PRYOR, "In subsidium Terre Sancte. Exports of Foodstuffs and War Materials from the Kingdom of Sicily to the Kingdom of Jerusalem, 1265-1284", *African and Asian Studies*, 22 (1988), p. 127-146.

<sup>45</sup> La réputation des chevaux castillans a été signalée par Yves RENOUARD, "Un sujet de recherches : l'exportation de chevaux de la Péninsule Ibérique en France et en Angleterre au Moyen âge", dans *Homenaje a Jaime Vicens Vives*, Barcelone, I, 1965, p. 571-572, et par R. DAVIS, "The Warhorses of the Normans", dans *Anglo-Norman Studies. Proceedings of the Battle Conference*, (éd. R. ALLEN BROWN), Woodbridge, 1987, p. 73.

ger pendant quinze ans aucun impôt des baylies qu'il contrôle<sup>86</sup>. Là encore, le cas du Temple ne semble nullement différent. Aussi est-on fondé à accepter la mention du Templier de Tyr qui décrit Guillaume de Beaujeu, au moment d'être promu à la tête de son Ordre, parcourant plusieurs provinces d'Occident, parmi lesquelles l'Espagne, pour recueillir des fonds à destination de la Terre Sainte<sup>87</sup>.

L'appui offert aux états latins ne dépend pas seulement de l'acheminement de ressources et d'argent. Il requiert également l'envoi de combattants pour faire face à l'Islam. La contribution castillane à ces contingents est généralement tenue pour faible au point qu'en son sein le concours prêté par le Temple est passé sous silence<sup>88</sup>. Il ne fait aucun doute qu'il est très inférieur à celui qu'apportent les prieurés aragonais voire portugais de cette institution. Plusieurs récits rédigés en Orient relèvent, à l'instar de la chronique du Templier de Tyr, la participation de frères d'origine catalane à la défense de la Terre Sainte<sup>89</sup>. En 1289 meurent dans l'assaut contre Tripoli Pere de Moncada et Guillem de Cardona tandis que plusieurs de leurs coreligionnaires, parmi lesquels Hug d'Empúries, sont faits prisonniers<sup>90</sup>. Rejoints dans les geôles égyptiennes par d'autres frères lors de la chute d'Acre, ils furent, pour certains d'entre eux à l'image de Dalmau de Rocabertí, gardés en détention plus de vingt-cinq ans pour n'être libérés qu'après la dissolution de leur Ordre lors du concile de Vienne<sup>91</sup>.

S'il est impossible de rapporter l'investissement aragonais en Orient à celui des prieurés occidentaux de la Péninsule Ibérique<sup>92</sup>, il me semble néanmoins

<sup>86</sup> Archivo Histórico Nacional (AHN), Órdenes Militares (OM), carp. 462, doc. 178. Le reçu délivré au commandeur par le maître précise que "*confitemur recepisse a carissimo nobis in Christo fratre Aria Guterii Quixada, preceptore de nostris baiulis de Bamba et de Sancto Michele del Pino, quingentas marchas boni et fini argenti ad pondus Castelle quas nobis inprutavit pro magnis et arduis negociis nostre domus pro quibus pro decem annis non teneatur dare respensiones de nostra camera de Ulmis et de istis baiulis pro quindecim priori uel magno preceptori nec alteri nostrum locum tenenti*".

<sup>87</sup> TEMPLIER DE TYR, *Les Gestes des Chyprois. Recueil de chroniques françaises écrites en Orient aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, (éd. G. RAYNAUD), Genève, 1887, p. 201-202 : "*fu fait maistre Guillaume de Biaujeu, quy fu moult gentil home, parent dou roi de France [...] et quant il fu fait maistre il estoit en Poille comandour, et demoura Outremer .ii. ans, visita toutes les maysons dou Temple au royaume de France, d'Engleterre et d'Espagne et amasa grant trezor et vint a Acre*".

<sup>88</sup> Les frères castillans ne sont pas mentionnés par Martín FERNANDEZ DE NAVARRETE, *Españoles en las Cruzadas*, Madrid, 1816, rééd. Madrid, 1986, dont le travail, en dépit de ses lacunes, n'a toujours pas été remplacé.

<sup>89</sup> J. M. SANS I TRAV, *Els Templers catalans. De la rosa a la creu*, Lérida, 1996, p. 227-228.

<sup>90</sup> TEMPLIER DE TYR, *Les Gestes des Chyprois. Recueil de chroniques françaises écrites en Orient aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, (éd. G. RAYNAUD), Genève, 1887, p. 237 : "*Et mourut en la bataille frere Piere de Moncade, coumandeur dou Temple, et Guilherme de Cardone, frere dou Temple, et fu pris vif frere Reddecuer et frere Huguet, fis dou comte d'Empures, frere dou Temple, et meymes furent mort et pris aucuns freres de l'Ospitau de Saint Johan*".

<sup>91</sup> La captivité de ces frères a été étudiée par A. FOREY, "The Military Orders and the Ransoming of Captives from Islam (Twelfth to Early-Fourteenth Centuries)", *Studia Monastica*, 33 (1991), p. 262-264, repris dans *Military Orders and Crusades*, Aldershot, 1994, VI.

<sup>92</sup> L'importance des Templiers aragonais en Orient ressort des actes de l'interrogatoire mené à Chypre en 1310, édités par K. SCHOTTMÜLLER, *Der Untergang des Templerordens*, Berlin, II.



erroné de tenir ce dernier pour marginal<sup>45</sup>. Plusieurs documents signalent en effet la présence du maître provincial du Temple en Orient. Le plus ancien, en 1232, fait valoir qu'Esteban de Belmonte, au moment de convoquer le chapitre annuel à Mayorga, avait manifesté à ses coreligionnaires son intention prochaine de partir pour la Terre Sainte<sup>46</sup>. Une telle initiative n'est pas le produit d'un acte isolé. Tour à tour, João Fernandes, en 1283, au moment de recevoir la charge du prieuré de Castille<sup>47</sup>, puis Rodrigo Yáñez, en 1305, dont la présence à Marseille est rapportée lors de l'interrogatoire conduit à Chypre cinq ans plus tard par un frère qu'il y a investi lors de son séjour<sup>48</sup>, sont également réputés avoir résidé auprès des autorités centrales de l'Ordre.

Lors de chacun de leurs voyages en Orient, les maîtres du Temple castillan sont accompagnés de plusieurs frères de leur province dont certains restent ensuite sur place, à l'image de Martín Martínez qui témoigne en 1310 être arrivé à Chypre cinq ans plus tôt dans la suite de Rodrigo Yáñez<sup>49</sup>. Seule une enquête

1887, p. 143-400. Ils forment en effet la seconde communauté en nombre après les Français comme l'ont manifesté A. FOREY, *The Templars in the Corona of Aragón*, Londres, 1973, p. 327, et J. M. SANS I TRAVE, *Els Templers catalans. De la rosa a la creu*, Lérida, 1996, p. 227-228.

<sup>45</sup> À une date récente P.-V. CLAVERIE, "La cristiandat en mayor peril ou la perception de la question d'Orient dans la Catalogne de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle", dans *Les Templiers en pays catalan*, Perpignan, 1997, p. 97, n. 40, a opportunément amené l'attention sur la présence du maître provincial du Temple au Portugal, Vasco Fernandes, aux côtés de Jacques de Molay à Chypre en 1300. Pour l'Hôpital, cette même année, est attesté dans l'île Vasco Martins, commandeur de Crato et de Santarém, qui, six ans plus tard, est cité comme hospitalier du couvent. Ces données sont relatées par Anthony LUTTRELL, "The Hospitallers in Cyprus, 1310-1378", *Kypriakai Spoudai*, 50 (1986), p. 160, n. 30.

<sup>46</sup> Archivo Catedral de Orense, Monásticos, doc. 328, publ. Miguel ROMANI MARTINEZ, *Colección diplomática do mosteiro cisterciense de Santa Maria de Oseira (Ourense), 1025-1310*, Saint-Jacques-de-Compostelle, I, 1989, p. 335-337, doc. 349: "quando iebam me pera Oltramar".

<sup>47</sup> ANTT, gav. I, maço 5, doc. 6, publ. M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ (Ed.), *Diplomatario andaluz de Alfonso X*, Séville, 1991, p. 539-540, doc. 509. De ce point de vue, il n'est pas anodin, comme nous le verrons plus tard, que dans le codicille de son testament, donné en janvier 1284, Alphonse X confie au maître le soin de transporter son cœur en Terre Sainte pour le faire enterrer à Jérusalem.

<sup>48</sup> K. SCHOTTMÜLLER, *Der Untergang des Templerordens*, Berlin, II, 1887, p. 208, rapporte ainsi la déposition du sergent provençal, Bertrand de Brandisio, interrogé à Chypre où il est résident, le 21 mai 1310: "Interrogatus quis ipsum recepit in fratrem dicti Ordinis Templi, dixit quod quidam, qui erat preceptor in Spania et in Castella, cuius nomen non cognovit. Interrogatus ubi eum recepit, dixit in Marsilia, in domo dicti Ordinis. Interrogatus quantum est quod fuit receptus, dixit quod in festo sancte Marie de mense augusti proximo futuro erunt quinque anni. Interrogatus qui fuerunt presentes in dicta receptione, dixit quod frater Martinus Yspannus, frater Ferrans, miles, et dominus Vital, tunc prior domus dicti Ordinis in Marsilia, et alii plures de dicto Ordine". Le texte de l'interrogatoire a été traduit en anglais par Ann GILMOUR BRYSON, *The Trial of the Templars in Cyprus. A Complete English Edition*, Leyde, 1998, p. 138-139.

<sup>49</sup> K. SCHOTTMÜLLER, *Der Untergang des Templerordens*, Berlin, II, 1887, p. 208 et 212.

systematique entreprise à partir des données anthroponymiques conservées dans ce qui demeure aujourd'hui des archives centrales du Temple serait à même d'offrir la preuve définitive d'une présence significative des Templiers de Castille dans l'Orient chrétien. Or il semble, en l'état des sources, impossible de la conduire à bien<sup>48</sup>. Force est donc de se contenter des indices concordants que fournissent les mentions d'un certain Fernando Español<sup>49</sup>, précepteur du Temple d'Antioche en 1249, ou de son coreligionnaire, Gonzalo Martín, treize ans plus tard commandeur de la maison d'Acre<sup>50</sup>. Comme tels, ils me semblent suffisants pour s'élever contre l'image colportée à l'ordinaire de Templiers castillans uniquement préoccupés par la dimension hispanique de leur combat.

\* \* \*

Inscrit dans la ligne de la politique pontificale, l'engagement des Templiers du royaume de Castille au service de l'Orient latin est à la racine de la défiance que leur a témoignée Alphonse X jusqu'à ce que le soulèvement de son fils, le futur Sanche IV, ne révèle ouvertement à la fin du règne l'échec de ses visées gibelines. Avant même de devenir roi, le fils de Ferdinand III s'était en effet avéré rétif à l'investissement lointain des Ordres Militaires en œuvrant pour vouer à sa perte la promesse d'assistance offerte par le maître de Santiago à l'empereur latin de Constantinople<sup>51</sup>. Une fois monté sur le trône, il n'a en rien modifié sa politique cherchant à prévenir l'envoi de ressources et le départ de combattants du royaume castillan à destination de la Terre Sainte<sup>52</sup>. Une telle ligne ne pouvait

<sup>48</sup> R. HIESTAND, "Zum Problem des Templerzentralarchivs", *Archivalische Zeitschrift*, 76 (1980), p. 17-37.

<sup>49</sup> Il est signalé comme tel par Marie-Luise BULST-THIELE, *Sacrae Domus Templi Hierosolymitani. Untersuchungen zur Geschichte des Templerordens*, 1118/19-1314, Göttingen, 1974, p. 231.

<sup>50</sup> En mai et en juillet 1262, il est mentionné comme témoin dans deux originaux conservés dans les fonds de la Biblioteca Nazionale à La Vallette. *Scrittura Originale*, vol. 18, docs. 2 et 4. Assorti d'une dignité identique, il est rapporté dans un acte de décembre de la même année par M.-L. BULST-THIELE, *Sacrae Domus Templi Hierosolymitani. Untersuchungen zur Geschichte des Templerordens*, 1118/19-1314, Göttingen, 1974, p. 257.

<sup>51</sup> Ainsi l'a mis en relief Ph. JOSSERAND, "Église et pouvoir dans la Péninsule Ibérique : les Ordres militaires dans le royaume de Castille (1252-1369)", Thèse doctorale inédite, Nantes, II, 2000, p. 647-649. Infant, le futur Alphonse X a d'abord joué un rôle primordial dans la limitation du projet, comme il ressort d'un document édité par Eloy BENITO RUANO, "Balduino II de Constantinopla y la Orden de Santiago. Un proyecto de defensa del Imperio latino de Oriente", *Hispania*, 12 (1952), p. 30, doc. 2, avant d'influer très certainement sur la décision de son père de l'interdire dont se font l'écho, à la fin du XVe siècle, les commandeurs Pedro de Orozco et Juan de la Parra dans la *Primera Historia de la Orden de Santiago*, (éd. A. DE VARGAS-ZUÑIGA), Badajoz, 1978, p. 369.

<sup>52</sup> Dans la *Crónica de Alfonso X*, (éd. M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ), Murcia, 1998, p. 100, le souverain fait ainsi grief à Nuño de Lara de l'attitude de son fils aîné, Juan Núñez de Lara, seigneur d'Albarracín, qui s'est joint à l'expédition dirigée par Saint Louis contre Tunis, soulignant pour prouver son désir de conciliation qu'il ne lui a pas confisqué ses domaines "maquer se fuese syn su mandado".

manquer d'entrer en contradiction avec les intérêts des Ordres les plus investis en Orient. Le fait appert dans le cas de l'Hôpital, mieux documenté, du permis que les autorités suprêmes du prieuré doivent solliciter d'Alphonse X pour exporter du numéraire en Terre Sainte<sup>53</sup>, comme pour participer à la croisade préparée en 1269 par Jacques Ier d'Aragon<sup>54</sup>. La situation du Temple n'est pas plus facile puisqu'il est lui aussi en butte à la préférence du monarque pour les Ordres d'origine ibérique qu'il sait avec davantage de chances pouvoir instrumentaliser<sup>55</sup>.

Cette faveur ressort d'un passage du *Setenario* dans lequel Alphonse X, au moment de présenter le rôle des Ordres dans la conquête de l'Andalousie et de Murcie, porte l'accent sur la contribution de Santiago et de Calatrava<sup>56</sup>. Le Temple fut pourtant pleinement partie prenante aux moments décisifs de ces entreprises militaires et, s'il est indéniable que les contingents qu'il a coutume de réunir sont à l'ordinaire inférieurs en nombre aux troupes de ses homologues<sup>57</sup>, il n'en est pas moins certain que l'Ordre est resté tout au long du règne d'Alphonse X à la pointe des campagnes castillanes menées sur la frontière nasride. Le fait est attesté en particulier lors du soulèvement mudéjar de l'été 1264 que les Templiers castillans, après deux ans de guerre acharnée, contribuent à écraser à la suite de leur supérieur, Lope Sánchez, qui reçoit en juin 1266 la reddition des

<sup>53</sup> C. DE AYALA MARTÍNEZ (coord.), *Libro de los privilegios de la Orden de San Juan de Jerusalén en Castilla y León (siglos XII-XV)*, Madrid, 1995, p. 561-562, doc. 342: "Porque nos mandamos que andudiese la petición de la cruzada en España e que otra petición alguna no andudiese en todos nuestros regnos, que por aquello que se embargava la su petición del Hospital de Sant Johan que non andava. E pidionos merced que mandassemos que andudiese e que no fuesse embargada por esta razon nin por otra ninguna. E nos, por su ruego e porque entendimos que era razon razon e derecho, e es a servicio de Dios e de los pobres de Ultramar, tenemos por bien e mandamos que ande la petición del Hospital de Sant Johan por todos nuestros regnos para siempre e que arçobispo, ni obispo, ni abad, ni prelado, ni otro ninguno no gela embargue por razon de la cruzada ni por otra cosa ninguna".

<sup>54</sup> La requête adressée en ce sens à Alphonse X par les Hospitaliers castillans est relatée par JAUME I, *Crònica o Libre dels Feits*, dans *Les Quatre Grans Cròniques*, (éd. F. SOLDEVILLA), Barcelone, 1971, chap. 177-178, p. 167.

<sup>55</sup> Ce dernier fait a été justement mis en relief par C. DE AYALA MARTÍNEZ, "La Corona de Castilla y la incorporación de los maestrazgos", *Militarium Ordinum Analecta*, 1 (1997), p. 259-261, et "Las Órdenes Militares y los procesos de afirmación monárquica en Castilla y Portugal (1250-1350)", dans *IV Jornadas Luso-Espanholas de História Medieval. As relações de fronteira no século de Alcanices*, Porto, II, 1998, p. 1282-1286.

<sup>56</sup> ALPHONSE X, *Setenario*, (éd. K. VANDERFORD), Barcelone, 1984, ley 9, p. 15 : "Ayudaron y las Órdenes e ssennaladamiente los de Huclés e de Calatrava".

<sup>57</sup> Le fait a été souligné en dernier lieu par C. DE AYALA MARTÍNEZ, "Las Órdenes Militares en la conquista de Sevilla", dans *Sevilla 1248. Congreso internacional conmemorativo del 750 Aniversario de la conquista de la ciudad de Sevilla por Fernando III, rey de Castilla y León*, Madrid, 2000, p. 171 et 173, et par Ph. JOSSERAND, "Des corps d'armée spécialisés au service de la Reconquête : les Ordres Militaires dans le royaume de Castille (1252-1369)", *Bulletin de la société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 136 (2001), à paraître.

musulmans murciens<sup>58</sup>. Dans l'éventualité impossible à écarter que des documents inédits révèlent une action templière à ce jour ignorée<sup>59</sup>, on peut sans nul risque à mon sens réévaluer déjà l'engagement militaire d'un Ordre que l'historiographie, suivant de trop près la chronique royale<sup>60</sup>, rabaisse d'ordinaire à l'excès<sup>61</sup>.

Quel qu'ait été l'appui armé fourni par le Temple castillan à Alphonse X, il me semble difficile de nier que le bénéfice obtenu par l'institution a été particulièrement maigre. On ne relève en effet sous le règne de ce roi qu'une seule donation importante en faveur de l'Ordre, celle des châteaux murciens de Caravaca, Cehegín et Bullas, qui, s'ils ne sont pas attestés avant 1282 au pouvoir du Temple<sup>62</sup>, durent cependant lui être remis en 1266 au titre de son action dans l'écrasement de la rébellion mudéjare<sup>63</sup>. Pour le reste, l'institution a seulement reçu

<sup>58</sup> J. TORRES FONTES (éd.), *Documentos del siglo XIII*, Murcie, 1969, (Colección de documentos para la historia de Murcia, 2), p. 27-28, doc. 30. Mis en valeur par Lope PASCUAL MARTÍNEZ, "Los Templarios en el reino de Murcia", *Anuario de Estudios Medievales*, 11 (1981), p. 688-689, comme par G. MARTÍNEZ DÍEZ, *Los Templarios en la Corona de Castilla*, Burgos, 1993, p. 51, l'engagement des Templiers dans la répression de l'insurrection mudéjare a été exalté par le propre Alphonse X dans le codicille de son testament en 1284. ANTT, gav. 16, maço 2, doc. 6, publ. M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ (Ed.), *Diplomatario andaluz de Alfonso X*, Séville, 1991, p. 557-564, doc. 521 : "Et que nos fagan este amor senmaladamientre por el otro que nos les fiziemos quando ganamos el regno de Murcia que heredamos a esta Orden mejor que a todas las otras".

<sup>59</sup> En apportant la preuve de la participation du Temple, jusqu'alors ignorée, à l'offensive dirigée par Sanche IV contre Tarifa à l'été 1292, les actes de l'interrogatoire de Medina del Campo édités par J. M. SANS I TRAVE, "L'inedito processo dei Templari in Castiglia (Medina del Campo, 27 aprile 1310)", dans Aciri 1291. *La fine della presenza degli Ordini Militari in Terra Santa e i nuovi orientamenti nel secolo XIV*, (éd. F. TOMMASI), Pérouse, 1996, p. 262, incitent pour le moins à ne pas rejeter a priori une telle possibilité.

<sup>60</sup> Ce faisant, la plupart des historiens se placent en situation d'être tributaires des parti-pris de leurs sources comme l'a souligné Ph. JOSSERAND, "Enjeux de pouvoir et traitement historiographique : les Ordres militaires dans la chronique royale aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles", dans *Conceptions politiques de la noblesse dans l'Espagne médiévale (XIF-XV<sup>e</sup> siècles)*, (éd. J.-P. JARDIN et P. ROCHWERT), colloque réuni à Villeteuse et à Paris en novembre 2000, à paraître.

<sup>61</sup> Ainsi en a encore offert la preuve C. DE AYALA MARTÍNEZ, "Las Órdenes Militares y la acción de frontera (siglo XIII)", dans *Identidad y representaciones de la frontera en la España medieval (siglos XI-XIV)*, (éd. C. DE AYALA MARTÍNEZ, P. BURESI et Ph. JOSSERAND), colloque rassemblé à Madrid en décembre 1998, à paraître.

<sup>62</sup> Archivo Catedral de Murcia, Perg. orig., doc. 30, publ. J. TORRES FONTES (éd.), *Documentos del siglo XIII*, Murcie, 1969, (Colección de documentos para la historia de Murcia, 2), p. 71-72, doc. 78.

<sup>63</sup> Ainsi du moins l'affirment la plupart des auteurs à l'image de L. PASCUAL MARTÍNEZ, "La Orden del Temple en el reino de Murcia", *Anuario de Estudios Medievales*, 11 (1981), p. 687, de J. TORRES FONTES, *Documentos para la historia medieval de Cehegín*, Murcie, 1982, p. 17, et de G. MARTÍNEZ DÍEZ, *Los Templarios en la corona de Castilla*, Burgos, 1993, p. 169. D'un avis divergent, José María ROBLES MUSSO, "Berenguer de Entenza y su hermano Gonbal ¿Primeros templarios en Caravaca y Cehegín", dans *Moros, cristianos y caballos del vino*, Carava-

d'Alphonse X des concessions infimes. Gonzalo Martínez Díez en rapporte une unique, liée à l'abandon par le roi des droits afférant à la *martiniega* dans les terres de la commanderie d'Alcañices<sup>64</sup>. Il est possible d'y ajouter quelques confirmations à l'image de celle que le monarque accorde au Temple en 1255 pour les biens qu'Alphonse IX lui avait donnés en 1211 pour prix de son renoncement aux châteaux de Portezuelo et de San Juan de Mazcoras<sup>65</sup>. Au total, les faveurs reçues d'Alphonse X par le Temple sont donc singulièrement modestes au point que l'on peut sans crainte d'exagérer affirmer que l'expansion patrimoniale de l'Ordre en Castille est pratiquement conclue à la mort de Ferdinand III<sup>66</sup>.

Marquée dès le début de son règne, la méfiance d'Alphonse X à l'égard du Temple se reflète dans le rôle relativement secondaire auquel le supérieur castillan a été longtemps cantonné dans l'administration curiale<sup>67</sup>. Depuis l'époque de Ferdinand III, le maître du Temple fait certes partie de la société politique du royaume<sup>68</sup>, mais s'il fut à plusieurs reprises associé à des prises de décision importantes à l'égal des supérieurs des autres Ordres, notamment à la fin du règne au moment des Cortes réunies en 1250 à Séville<sup>69</sup>, jamais il n'est parvenu à s'y imposer comme une figure de premier plan de la façon dont ont pu le faire certains de ses semblables à l'instar du prieur de l'Hôpital, Pedro Ovárez, proche de la reine Berengère qui l'envoie négocier en territoire impérial le mariage de son

ca, 2000, p. 88, a récemment proposé de reculer la date de l'établissement des Templiers dans la région au moment de sa conquête par les armées de l'infant Alphonse en 1243. Cette opinion, sur laquelle je remercie le Professeur Juan Torres Fontes d'avoir attiré mon attention, me paraît toutefois prêter le flanc à la critique pour n'être fondé sur aucune évidence documentaire.

<sup>64</sup> Consentie au Temple en mai 1255, la donation lui est confirmée en mai 1261 comme le rapporte G. MARTÍNEZ DÍEZ, *Los Templarios en la corona de Castilla*, Burgos, 1993, p. 52-53, sur la base des documents recensés à l'Archivo Histórico Nacional, par Alfonso BALLESTEROS BERETTA, *Alfonso X el Sabio*, Madrid, 1963, p. 1071 et 1083, docs. 237 et 489.

<sup>65</sup> AHN, OM, carp. 568, doc. 17. L'acte est rapporté par C. DE AYALA MARTÍNEZ, "La monarquía y las Órdenes Militares durante el reinado de Alfonso X", *Hispania*, 51 (1991), p. 418, n. 10.

<sup>66</sup> Il me semble possible d'étendre à l'ensemble du royaume le jugement avancé pour le seul León par G. MARTÍNEZ DÍEZ, *Los Templarios en la Corona de Castilla*, Burgos, 1993, p. 45.

<sup>67</sup> Peu abordé dans l'historiographie des Ordres Militaires, ce point a fait l'objet d'un premier effort de synthèse à l'initiative de Ph. JOSSERAND, "Les Ordres Militaires et le service curial dans le royaume de Castille (1252-1369)", dans *Les serviteurs de l'État au Moyen ge. Actes du XXXIXe Congrès de la S.H.M.E.S.*, Paris, 1999, p. 75-83.

<sup>68</sup> G. MARTÍNEZ DÍEZ, *Los Templarios en la Corona de Castilla*, Burgos, 1993, p. 49.

<sup>69</sup> Le fait ressort des décisions du roi éditées à l'initiative de Julio GONZÁLEZ GONZÁLEZ, *Reinado y diplomas de Fernando III*, Cordoue, III, 1986, p. 387-389 et 398-400, docs. 809 et 819. Dans les deux cas, la mesure est dite avoir été arrêtée lors des Cortes par le souverain après qu'il "*ove su conseio con don Alfonso, mio fijo, e con don Alfonso, mio ermano, e con Diago López, e don Nuño Gonçálvez, e con don Rodrigo Alfonso, e con el obispo de Palencia, e con el obispo de Segouia, e con el maestro de Calatraua, e el maestro de Uclés, e el maestro del Temple, e con el gran comendador del Ospital, e con otros ricos omes e caueros e omes buenos de Castilla et de León*".

fil<sup>70</sup>. Il n'est en rien exclu que le règne d'Alphonse X connaisse un certain renforcement de l'influence curiale du Temple. Du moins peut-on l'estimer sur la base de l'iconographie du *Livro de los juegos de ajedrez, dados y tablas*, composé à l'initiative du souverain<sup>71</sup>, où, parmi les miniatures représentant le roi et les joueurs de son entourage proche, cinq intéressent des frères d'Ordres Militaires dont une, de plus grand format, figure deux Templiers, le manteau frappé de la croix rouge aux branches égales, s'affrontant de part et d'autre d'un échiquier<sup>72</sup>.

Il convient toutefois de veiller à ne pas se laisser abuser par cette image car si le supérieur du Temple en Castille est partie prenante de la société politique du règne d'Alphonse X, il n'en constitue pas pour autant une figure majeure. Son rôle appert de deux éléments à mon sens décisifs. Le premier tient à sa participation aux réunions des Cortes qui suivent l'assemblée de Séville à l'automne 1250 où la présence des maîtres est vérifiée pour la première fois<sup>73</sup>. Le second touche à sa mention systématique parmi les confirmants des pièces les plus solennelles de la chancellerie royale, les *privilegios rodados*, ainsi dénommés parce qu'ils sont ornés dans leur partie inférieure d'une roue qui forme le seing

<sup>70</sup> Le fait est rapporté par la *Crónica latina de los reyes de Castilla*, (éd. M. D. CABANES PECOURT), Valence, 1964, p. 34, par RODERICUS XIMENII DE RADA, *De rebus Hispanie*, (éd. J. FERNÁNDEZ VALVERDE), Tufnhout, 1984, lib. IX, chap. 10, p. 290, et enfin par la *Primera Crónica General*, (éd. R. MENÉNDEZ PIDAL), Madrid, 3e éd., II, 1977, chap. 1034, p. 718. À la différence des deux dernières sources citées, la première relate également la participation du maître de Santiago, García González, à l'ambassade castillane. Son témoignage a été suivi par D. LOMAX, *La Orden de Santiago, 1170-1275*, Madrid, 1965, p. 32, et récemment dans son sillage par Ana RODRÍGUEZ LÓPEZ, "El reino de Castilla y el Imperio germánico en la primera mitad del siglo XIII. Fernando III y Frederico II", dans *Historia social, pensamiento historiográfico y Edad Media. Homenaje al Profesor Abilio Barbero de Aguilera*, (éd. M. I. LORING GARCÍA), Madrid, 1997, p. 614. Sur la foi des documents de Santiago, il me paraît toutefois difficile d'accepter la présence du maître de l'Ordre dans l'ambassade.

<sup>71</sup> L'unique exemplaire de ce manuscrit est abrité dans la Bibliothèque du monastère de l'Escorial sous la cote T-1-6. Quelques illustrations en ont été reproduites à partir de photographies réalisées en noir et blanc dans l'étude de Gonzalo MENÉNDEZ PIDAL, *La España del siglo XIII leída en imágenes*, Madrid, 1986, p. 288.

<sup>72</sup> Biblioteca del Monasterio de El Escorial, Ms. T-1-6, fol. 25r. Deux illustrations de moindre taille représentent deux Hospitaliers, le manteau noir frappé de la croix blanche (fol. 25v.), et deux frères de Santiago, la cape blanche ornée d'une croix rouge en forme d'épée (fol. 27r.).

<sup>73</sup> Le fait a été mis en relief dès 1897 par l'historien russe W. PISKORSKI, dans une étude traduite par Claudio SÁNCHEZ-ALBORNOZ, *Las Cortes de Castilla en el período de tránsito de la Edad Media a la moderna, 1188-1520*, Barcelone, 1930, p. 30. Il a été pleinement corroboré par les analyses d'Evelyn PROCTER, *Curia and Cortes in Medieval León and Castile, 1072-1295*, Cambridge, 1980, p. 158, et de Joseph O'CALLAGHAN, *The Cortes of Castile-León, 1188-1350*, Philadelphie, 1989, p. 48. Émise par Enrique RODRÍGUEZ-PICAVEA MATILLA, "Las Órdenes Militares y las Cortes de Castilla (1188-1350)", dans *Las Cortes de Castilla y León, 1188-1988*, Valladolid, I, 1990, p. 224-227, l'idée selon laquelle les supérieurs des Ordres auraient participé à ces assemblées de façon régulière dès le début du XIIIe siècle me paraît encore se heurter à une absence de preuves documentaires décisives qui interdit de s'y rallier.

du roi, de part et d'autre duquel sont portés les noms des principaux éléments de la société politique castillane<sup>71</sup>. Dans les deux cas, cependant, le maître du Temple apparaît en retrait par rapport aux supérieurs des autres Ordres. Rarement cité de façon nominale lors des assemblées des Cortes<sup>72</sup>, il est plus souvent fondu que ses homologues au sein d'un groupe indifférencié<sup>73</sup>. De la même manière, l'apparition du maître du Temple dans les actes de chancellerie en 1255 se fait avec un certain décalage chronologique par rapport aux supérieurs de Santiago et de Calatrava, portés pour leur part dès l'accession d'Alphonse X au trône de Castille<sup>74</sup>.

Pas plus qu'aucun supérieur des Ordres Militaires, le maître du Temple n'a reçu de charge dans le gouvernement central ou territorial du royaume pendant le règne d'Alphonse X<sup>75</sup>. Toutefois, comme ses homologues, il lui est arrivé de se voir confier un commandement armé ou une responsabilité diplomatique. Là encore, il n'est en rien neutre de relever que le supérieur du Temple n'a pas été requis avec la même fréquence que les dignitaires de Santiago et de Calatrava. Le fait qu'un maître castillan du Temple ait assumé la direction d'opérations militaires prêche même à caution puisque, s'il a pris part à l'écrasement de la révolte mudéjare, rien n'assure que Lope Sánchez, qui a reçu, nous l'avons vu, la reddition des musulmans de Murcie, ait exercé durant la campagne qui précède une mission de commandement spécifique<sup>76</sup>. Il est indéniable en revanche que le roi n'a pas craint de confier au maître du Temple un travail diplomatique. Le fait ressort de l'envoi de Martín Núñez au Portugal en 1263 avec la charge d'établir le tracé controversé de la frontière occidentale du royaume de Niebla, incorporé depuis peu au territoire castillan<sup>77</sup>. En réalité cependant, la responsabilité de cette

<sup>71</sup> Ainsi l'a mis en relief Ph. JOSSERAND, "Les Ordres Militaires et le service curial dans le royaume de Castille (1252-1369)", dans *Les serviteurs de l'État au Moyen ge. Actes du XXIX<sup>e</sup> Congrès de la S.H.M.E.S.*, Paris, 1999, p. 77.

<sup>72</sup> En 1274, lorsqu'Alphonse X s'apprête à quitter le royaume pour briguer la couronne impériale, le maître du Temple est mentionné en tant que tel parmi les dignitaires rassemblés par le roi aux Cortes de Tolède selon la narration de la *Crónica de Alfonso X*, (éd. M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ), Murcie, 1998, chap. 59, p. 171.

<sup>73</sup> Divers exemples en sont apportés par J. O'CALLAGHAN, *The Cortes of Castile-León. 1188-1350*, Philadelphie, 1989, p. 49, n. 17, pour les assemblées de Séville en 1252 et 1261 ou bien encore pour la réunion de Ségovie en 1278.

<sup>74</sup> Le fait a été mis en relief par Ph. JOSSERAND, "Église et pouvoir dans la Péninsule Ibérique: les Ordres Militaires dans le royaume de Castille (1252-1369)", Thèse doctorale inédite, Nantes, II, 2000, p. 581.

<sup>75</sup> Ainsi l'a mis en relief Ph. JOSSERAND, "Les Ordres Militaires et le service curial dans le royaume de Castille (1252-1369)", dans *Les serviteurs de l'État au Moyen ge. Actes du XXIX<sup>e</sup> Congrès de la S.H.M.E.S.*, Paris, 1999, p. 77-78.

<sup>76</sup> Son action est ainsi dépeinte sous un jour strictement diplomatique par C. DE AYALA MARTÍNEZ, "La monarquía y las Órdenes Militares durante el reinado de Alfonso X", *Hispania*, 51 (1991), p. 430.

<sup>77</sup> ANTT, Chancelaría de Afonso III, livro 3, fol. 13v. Recensé par Amalio HUARTE Y ECHENIQUE, "Catálogo de documentos relacionados con la historia de España existentes en los archi-

mission lui échappe puisqu'elle a été donnée au supérieur de Santiago, Pelay Pérez Correa, déjà doté d'une vaste expérience diplomatique<sup>81</sup>, et, à la différence du maître du Temple, collaborateur régulier d'Alphonse X depuis son avènement<sup>82</sup>.

Pour le Temple, une association aussi forte du maître provincial de l'Ordre avec Alphonse X ne s'est pas produite avant les deux dernières années du règne durant lesquelles le roi est confronté à l'insurrection de son fils, le futur Sanche IV<sup>83</sup>. Rendre compte de cette évolution suppose de la replacer dans son contexte. Affecté par l'échec de sa candidature à la couronne impériale, Alphonse X a en effet rompu à la fin de son règne avec la politique gibeline qu'il avait mise en pratique depuis son avènement pour peu à peu se rapprocher de la papauté et de ses alliés<sup>84</sup>. Pour la plupart des auteurs, le moment d'inflexion se situe après 1275, lorsque le roi se trouve brutalement confronté au problème de sa succession<sup>85</sup>. Cette proximité nouvelle d'Alphonse X avec les idées romaines se traduit chez le monarque par un intérêt inédit pour la croisade orientale qui a pu l'amener à intégrer le geste franque dans son projet chronistique<sup>86</sup>, avant de tenter

vos de Portugal (siglos XI-XV)", *Boletín de la Real Academia de la Historia*, 106 (1935), p. 800, cet acte a été publié par M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ (Ed.), *Diplomatario andaluz de Alfonso X*, Séville, 1991, p. 294-295, doc. 265: "Fazemos nuestros personeros e nuestros procuradores don Pelay Peres, maestro de la Orden de la cavalería de Santiago, e don Martín Núniz, maestro de la Orden de la cavalería del Temple en los tres reynos de Hespaña, e don Alfonso García, nuestro adelantado mayor del regno de Murça e de toda la frontera, e don Fernand Yuaanes, deán de Braga, nuestro notario".

<sup>81</sup> Le fait ressort en particulier de l'ambassade laissée à la responsabilité du maître santiagouste auprès de la cour de Rome en 1258. ANTT, Chancelaria de Afonso III, livro 3, fol. 13r.

<sup>82</sup> Ainsi l'a mis en valeur en dernier lieu Daniel RODRÍGUEZ BLANCO, "Pelay Pérez Correa, entre la historia y la leyenda", dans *Sevilla 1248. Congreso internacional conmemorativo del 750 Aniversario de la conquista de la ciudad de Sevilla por Fernando III, rey de Castilla y León*, (éd. M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ), Madrid, 2000, p. 209.

<sup>83</sup> Décrits avec un luxe remarquable de détails par A. BALLESTEROS BERETTA, *Alfonso X el Sabio*, Madrid, 1963, p. 932-1057, les événements de la guerre civile ont été utilement résumés à l'essentiel à l'initiative de M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ, "La sucesión al trono de Castilla, 1275-1304", *Anales de la Universidad de Alicante. Historia Medieval*, 11 (1996-1997), p. 201-212.

<sup>84</sup> Ce fait a été relevé en dernier lieu par M. A. RODRÍGUEZ DE LA PEÑA, "La cruzada como discurso político en la cronística alfonsí", *Alacante. Revista de Estudios Alfonsíes*, 2 (2000-2001), p.

<sup>85</sup> Ainsi l'ont souligné Richard KINKADE, "Alfonso X, Cantiga 235 and the Events of 1269-1278", *Speculum*, 67 (1992), p. 284-323, et Cynthia CHAMBERLIN, "Unless the pen writes as it should: the Proto-Cult of Saint Fernando III in Seville in the Thirteenth and Fourteenth Centuries", dans *Sevilla 1248. Congreso internacional conmemorativo del 750 Aniversario de la toma de la ciudad de Sevilla por Fernando III, rey de Castilla y León*, (éd. M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ), Madrid, 2000, p. 389-417.

<sup>86</sup> Controversée, cette idée s'appuie sur le texte de *La Gran conquista de Ultramar*, (éd. L. COOPER), Madison, 1989, qui est une amplification de l'*Eracles* dont le récit prolonge jusqu'en 1271 en français la narration composée par Guillaume de Tyr en 1183, intitulée *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum*. La date du texte castillan prête pourtant à caution car si Cristina GONZÁLEZ, "Alfonso X el Sabio y la Gran Conquista de Ultramar", *Hispanic Review*,



de monter une expédition à destination de la Terre Sainte avec l'aide des rois de France et d'Angleterre<sup>87</sup>. Esquissé dès le début des années 1280, ce rapprochement se mue en une véritable alliance lorsque les adversaires du vieux monarque déclenchent un conflit ouvert qui parvient à l'isoler à un tel point dans le royaume qu'il ne lui reste plus guère d'espoir que dans le soutien de la papauté et de ses alliés<sup>88</sup>.

Ce nouveau schéma amène Alphonse X à nouer des liens personnels tout à fait inédits avec le maître provincial du Temple institué dans les premiers mois de 1283 par les autorités centrales de l'Ordre. À peine débarqué en Castille<sup>89</sup>, João Fernandes a en effet tenté de ramener dans l'obédience du roi les membres de son institution qui, à l'instar des frères des autres milices, s'en étaient éloignés à la faveur du déclenchement de la guerre civile<sup>90</sup>. Pour prix de ses services, il

54 (1986), p. 67-82, et *La tercera crónica de Alfonso X: "La Gran Conquista de Ultramar"*, Londres, 1992, a proposé de situer la composition à la fin du règne d'Alphonse X, certains auteurs restent partisans de la datation précédemment admise qui rapportait l'œuvre au gouvernement de Sanche IV.

<sup>87</sup> *Crónica de Alfonso X*, (éd. M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ), Murcie, 1998, chap. 74, p. 210 : "et porque el rey don Alfonso lo avía mucho a corazón que quería guisar porque el rey de Francia et el rey de Inglaterra pasasen allén la mar a tierra de África contra Marruecos e tenía que si este paso pudiesen guisar que mayor seruicio podrían fazer a Dios et para conquistar la Tierra Santa por allí que non por do lo començauan por Ultramar". Il est probable que ce projet résulte en fait d'une initiative de la papauté qui avait incité Alphonse X en février 1280 à se porter au secours de l'Orient par l'entremise du maître provençal du Temple, Pons du Bruet. Archivio Segreto Vaticano, Reg. Vat. 39, fol. 273r., publ. Jules GAY, *Les registres de Nicolas III* (1277-1280), Paris, 1898, p. 307, doc. 676. Il a été fait rapidement référence à cette visite par José GOÑI GAZTAMBIDE, *Historia de la bula de cruzada en España*, Vitoria, 1958, p. 226.

<sup>88</sup> Le fait a été relevé en dernier lieu sur la base d'une documentation inédite par Peter LINEHAN, "La conquista de Sevilla y los historiadores", dans *Sevilla 1248. Congreso internacional conmemorativo del 750 Aniversario de la conquista de la ciudad de Sevilla por Fernando III, rey de Castilla y León*, (éd. M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ), Madrid, 2000, p. 238 et 243-244.

<sup>89</sup> La présence du maître en Castille est attestée à partir du 4 mars 1283 où, pour la première fois, il est mentionné parmi les garants des actes solennels de la chancellerie. ANTT, Santa Maria de Aguiar, maço I, doc. 16, publ. P. LINEHAN, "La conquista de Sevilla y los historiadores", dans *Sevilla 1248. Congreso internacional conmemorativo del 750 Aniversario de la conquista de la ciudad de Sevilla por Fernando III, rey de Castilla y León*, (éd. M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ), Madrid, 2000, p. 240-242, doc. 1. Sur la base d'une édition ancienne et incomplète, l'acte avait été publié auparavant par M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ (Ed.), *Diplomatario andaluz de Alfonso X*, Séville, 1991, p. 538-539, doc. 508.

<sup>90</sup> L'alignement des Ordres Militaires sur les positions de Sanche IV a été magistralement illustré par C. DE AYALA MARTÍNEZ, "La monarquía y las Órdenes Militares durante el reinado de Alfonso X", *Hispania*, 51 (1991), p. 457-464, et M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ, "Relaciones de las Órdenes Militares castellanas con la Corona", *Historia. Instituciones. Documentos*, 18 (1992), p. 219-221. En leur sein, le Temple ne constitue pas une exception comme le révèle l'association du grand commandeur, Gómez García, aux dignitaires des autres Ordres parmi les fauteurs de troubles que stigmatise Alphonse X dans la sentence célèbre où il déshérite son fils. Cet acte a été publié par Jerónimo ZURITA, *Índices de las gestas de los reyes de Aragón desde comienzos del reinado al año 1410*, (éd. Á. CANELLAS LÓPEZ), Saragosse, I, 1984, p. 262-263.

obtient du roi la restitution des places fortes de Fregenal et de Jérez de los Caballeros qui avaient été confisquées à son Ordre en raison du soutien apporté aux insurgés<sup>91</sup>. Au-delà de ces faveurs territoriales, João Fernandes reçoit dans le reliquat d'administration curiale réorganisée par Alphonse X à Séville un rôle qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait jamais assumé<sup>92</sup>. Seul supérieur d'un Ordre à demeurer fidèle au souverain en compagnie du maître d'Alcántara, García Fernández, il compte au nombre des rares éléments de la société politique castillane qui figurent encore parmi les garants des actes de chancellerie<sup>93</sup>. Surtout, pour prix d'une constance dont le vieux monarque fait un exemple inégalé parmi les maîtres des Ordres Militaires<sup>94</sup>, João Fernandes reçoit d'Alphonse X dans le codicille de son testament le privilège insigne de transporter son cœur à Jérusalem afin qu'il soit enseveli sur le lieu même de la Crucifixion du Christ<sup>95</sup>.

Cette volonté ultime du souverain d'être associé dans la mort à ses ancêtres souabes inhumés en Terre Sainte est restée à l'état de projet<sup>96</sup>. De la même manière

<sup>91</sup> ANTT, gav. 1, maço 5, doc. 6, publ. M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ (Ed.), *Diplomatario andaluz de Alfonso X*, Séville, 1991, p. 539-540, doc. 509: "Porque Gómez García, que se llamaua comendador tenente logar del maestre en las cosas que el Temple auia en Castilla e en León, con los freyres dessa Ordem de los regnos sobredichos fueron en mío desseruiço com don Sancho, aluoracando los regnos contra mí e faziéndome guerra de los castillos e de los logares de la Orden, por derecho auie perdido quanto auie en míos regnos e fincaua en mí por la razón sobredicha e por el desagradecimiento que me fizieron [...] pero porque don Joban Fernández, tenente logar del maestre mayor en las cosas que la cauallería del Temple a en Castilla e en León e en Portugal que a aquella sazón que se los otros contra mí leuataron non uiniera aón d'Ultramar, e luego que llegó a mí tierra se trabajó de me servir quanto pudo, e estrannando mucho el mal e la deslealtad que contra mí auiam fecho se uieno para mí a Seuilla e don Pay Gómez Barreto e otros freres buenos de Portugal con él, e me pidieron mí merced por los frayres de Castilla e de León que contra mí fueram tam errados [...] e me pidieron merced que les diesse Xerez Badajoz e el Frexenal. E yo touelo por bien e do gelos com todos sus términos".

<sup>92</sup> Ainsi l'a mis en relief Ph. JOSSERAND, "Les Ordres Militaires et le service curial dans le royaume de Castille (1252-1369)", dans *Les serviteurs de l'État au Moyen ge. Actes du XXIX<sup>e</sup> Congrès de la S.H.M.E.S.*, Paris, 1999, p. 78.

<sup>93</sup> Le fait appert encore dans les premiers jours de 1284 d'un acte publié par M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ (Ed.), *Diplomatario andaluz de Alfonso X*, Séville, 1991, p. 555-557, doc. 520.

<sup>94</sup> ANTT, gav. 16, maço 2, doc. 6, publ. M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ (Ed.), *Diplomatario andaluz de Alfonso X*, Séville, 1991, p. 557-564, doc. 521: "nos conosco nuestro señorio e se touo conosco al tiempo que todos los otros maestres de las otras Ordenes de nuestro señorio nos desconoscieron". Il ressort de ces mots que le roi situe même João Fernandes au-dessus du supérieur d'Alcántara dont il fait pourtant un peu plus loin dans le document son exécuteur testamentaire.

<sup>95</sup> ANTT, gav. 16, maço 2, doc. 6, publ. M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ (Ed.), *Diplomatario andaluz de Alfonso X*, Séville, 1991, p. 557-564, doc. 521: "otrosí mandamos que luego que muriéremos que nos saquen el coraçón e quel lieuen a la Sancta Tierra de Ultramar e quel sotierren en Jberusalem en Monte Caluar allí do yazen algunos de nuestros auuelos [...] e esto tenemos por bien e mandamos que faga don frey Jobán Ferrández, teniente las uezes por el maestre del Temple en los regnos de Castilla e de León e de Portugal".

<sup>96</sup> A. BALLESTEROS BERETTA, *Alfonso X el Sabio*, Madrid, 1963, p. 1053, souligne que le cœur du roi comme ses entrailles sont conservés à Murcie tandis que son corps repose à Séville.

re, le rapprochement entre le Temple et Alphonse X, opéré à l'occasion des troubles de la fin du règne, n'a pas survécu à la conjoncture nouvelle qui naît en 1284 de l'avènement de Sanche IV. La position de João Fernandes au sein de la milice en a été immédiatement fragilisée<sup>97</sup>. Jusqu'au printemps 1285, l'absence de la moindre mention du titulaire du prieuré castillan dans les actes de chancellerie révèle à mon sens que le schisme apparu au cours de la guerre civile continue à diviser l'institution en deux factions rivales. Dès cette époque pourtant, le jeune roi a pris parti en faveur du grand commandeur, Gómez García, à qui il remet en août 1284 la moitié des tributs acquittés par ses dépendants<sup>98</sup>, avant de lui concéder en décembre, en vertu d'un privilège inédit<sup>99</sup>, les sommes levées au titre de la *moneda forera* dans les domaines templiers d'Aliste et de Tábara<sup>100</sup>. Fort de l'appui royal, il semble que le grand commandeur a pu, après deux ans, évincer son rival puisqu'il figure seul à la tête des prieurés castillan et léonais de son Ordre de mars 1285 à mai 1289 pour le moins<sup>101</sup>. Par-delà le sort personnel de João Fernandes, c'est le rapprochement du Temple avec le pouvoir royal dont il s'était fait l'instrument qui se trouve remis en cause au point qu'après le décès de Sanche IV, en 1295, le nom même du maître provincial disparaît des actes de la chancellerie, marquant le retour de l'Ordre à une position secondaire dans la société politique castillane.

\* \* \*

<sup>97</sup> Le fait a été relevé par Ph. JOSSERAND, "Église et pouvoir dans la Péninsule Ibérique: les Ordres militaires dans le royaume de Castille (1252-1369)", Thèse doctorale inédite, Nantes, II, 2000, p. 537.

<sup>98</sup> Ainsi l'a mis en valeur Mercedes GAIBROIS DE BALLESTEROS, *Historia del reinado de Sancho IV de Castilla*, Madrid, I, 1922, p. 22 et cliv.

<sup>99</sup> Le caractère singulier de ce privilège se déprend du fait que M. Á. LADERO QUESADA, *Fiscalidad y poder real en Castilla (1252-1369)*, Madrid, 1993, p. 55, a relevé que les Ordres, à la différence d'autres institutions seigneuriales, n'ont pas coutume de bénéficier de cette délégation de prérogative publique.

<sup>100</sup> M. GAIBROIS DE BALLESTEROS, *Historia del reinado de Sancho IV de Castilla*, Madrid, I, 1922, p. clvii. Les comptes de Sanche IV renferment l'ordre de paiement suivant: "en Segovia .xvii. dias de dezienbre a los omes que moran en la tierra de la Orden del Temple e de la tierra de Aliste e de Tauara que recudiessen a don Gómez García, comendador mayor de la Orden del Temple en Castilla e en León. con los maravedis de la moneda forera".

<sup>101</sup> Daté du 20 mars 1285, le premier acte est rapporté par M. GAIBROIS DE BALLESTEROS, *Historia del reinado de Sancho IV de Castilla*, Madrid, I, 1922, p. 86. Il a été édité par l'auteur dans le troisième volume de son œuvre, p. 144-146, doc. 243. Pour le dernier, en date du 13 mai 1289, il convient de se référer au travail d'A. QUINTANA PRIETO, "La documentación medieval de San Martín de Castañeda", *Archivos Leoneses*, 26 (1972), p. 211-214, doc. 2. La première mention de son successeur, Gonzalo Yáñez, date du 29 octobre 1289, comme l'a justement noté M. GAIBROIS DE BALLESTEROS, *Historia del reinado de Sancho IV de Castilla*, Madrid, II, 1922, p. 35.

Mis en œuvre dès la fin des années 1270 et renforcé encore à l'occasion de la guerre civile, le rapprochement entre le Temple et Alphonse X qui l'avait jusqu'alors tenu relativement à distance est le fruit d'une conjoncture particulière qui a amené le roi affaibli par l'échec de sa candidature impériale à rompre avec sa politique traditionnelle pour rechercher des soutiens dans des secteurs favorables à la papauté. Il apparaît ainsi comme la conséquence d'une décision obéissant à des raisons profondément politiques tant dans l'esprit du monarque que dans celui du pape qui désire consolider de la sorte la position romaine en Castille. Dans un tel schéma, le Temple ne fait guère figure que d'instrument. Son autonomie de choix est en effet particulièrement réduite et les profits même qu'il pouvait espérer tirer d'une proximité accrue avec le pouvoir royal s'avèrent un leurre puisque ce rapprochement se fait aux dépens de ses intérêts qui ont beaucoup souffert, notamment en Terre Sainte, d'une évolution qui représente un premier pas en direction de l'instrumentalisation d'un Ordre qui s'était jusqu'alors efforcé à l'instar de l'Hôpital de résister à l'introgression de l'autorité monarchique<sup>102</sup>.

<sup>102</sup> Pour la période immédiatement postérieure, l'affirmation du pouvoir royal au sein de l'Hôpital en Castille a été récemment synthétisée par Ph. JOSSERAND, "Un maître politique: Fernán Rodríguez de Valbuena, prieur de l'Hôpital en Castille au début du XIV<sup>e</sup> siècle", dans *IV Jornadas Luso-Espanholas de História Medieval. As relações de fronteira no século de Alcanices*, (éd. L. A. da FONSECA), Porto, II, 1998, p. 1313-1344.